

**WA 34/04**

**AI Index AFR 05/009/2004**

**Date of web launch: 20 September**

LA PEINE DE MORT EN AFRIQUE DE L'OUEST

**Passez à l'action pour obtenir l'abolition de la peine de mort en Mauritanie et en Gambie**

En Gambie, la peine de mort, abolie en avril 1993, a été rétablie en août 1995 par le Conseil provisoire des forces armées (Armed Forces Provisional Ruling Council) mais elle n'a jamais été appliquée depuis sa réintroduction dans le droit gambien.

En Mauritanie, si aucune exécution n'a eu lieu depuis 1987, des condamnations continuent d'être prononcées. Ainsi en août 2004, deux personnes ont été condamnées à mort par la Cour criminelle de Nouadhibou (dans le Nord du pays) pour meurtre. De plus, une centaine de personnes inculpées de « trahison » - crime passible de la peine de mort - à la suite de la tentative de coup d'Etat manquée de juin 2003 sont en attente de leur procès.

**Passez à l'action**

Ecrivez aux Présidents de la Mauritanie et de la Gambie en demandant :

- La ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Vous pouvez copier et coller le texte de la lettre qui suit et l'adresser au destinataire indiqué plus bas ; vous pouvez également rédiger votre propre missive.

Monsieur le Président,

Je vous écris dans le cadre d'une campagne pour l'abolition de la peine de mort dans les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et la Mauritanie, lancée par Amnesty International le 10 octobre 2003.

Depuis l'adoption en 1948 de la déclaration universelle des droits de l'homme, premier texte international qui proclame que « *tout individu a droit à la vie* », plus de deux tiers des pays ont aboli *de jure* ou *de facto* la peine de mort. On note la même évolution en Afrique de l'ouest où en un peu plus de dix ans, les pays abolitionnistes *de jure* ou *de facto* sont passés de 1 à 10. Par conséquent, deux tiers des pays de la CEDEAO, qui en compte 15, ont franchi l'étape décisive de la reconnaissance du caractère sacré du droit à la vie.

Si aucune exécution n'a eu lieu dernièrement, des condamnations à mort continuent d'être prononcées par les instances judiciaires. C'est pourquoi je vous demande de tout faire pour abolir définitivement la peine de mort dans votre pays en ratifiant le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce geste montrerait l'importance que vous accordez au respect du droit à la vie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Veillez envoyer vos appels à l'adresse suivante :**

**Gambie**

Col. Yahya Jammeh  
Président et Secrétaire d'Etat à la Défense  
Office of the President  
State House  
Banjul, Gambie  
**Fax:** +220 422 70 34  
**Email:** info@statehouse.gm  
**Formule d'appel:** Monsieur le Président,

**Mauritanie**

Monsieur le Président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya  
Président de la République  
Présidence de la République  
BP 184  
Nouakchott, Mauritanie  
**Formule d'appel :** Monsieur le Président de la République,